



POUR DÉCISION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Approbation des procès-verbaux
de la 307^e session du Conseil d'administration**

1. Le projet de procès-verbaux de la 307^e session a été distribué afin que les Membres qui souhaitent y apporter des corrections puissent les communiquer au Bureau.
2. Le mardi 15 juin 2010 à midi, aucune correction n'avait été reçue.
3. *Le Conseil d'administration voudra sans doute approuver les procès-verbaux de sa 307^e session, tels que présentés.*

Genève, le 15 juin 2010

Point appelant une décision: paragraphe 3